



Ces modules ont deux objectifs qui interviennent indépendamment l'un de l'autre ou concomitamment :

- Favoriser l'utilisation potentielle des passerelles.
- Créer une bi compétence professionnelle dotée d'une dominante professionnelle et d'une formation (compétence) complémentaire. Par exemple, un perruquier – posticheur possède également une formation coiffure. Cette bi compétence est asymétrique de par la répartition du poids de la formation dans chaque domaine professionnel. L'ensemble de la formation est dispensée pour la dominante professionnelle, une partie de la formation est dispensée dans la compétence professionnelle complémentaire.